

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

N°AURA-2017-Exp-020

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Référence du Projet (N° ONAGRE) : 2017-03-17-00583

Dénomination du projet : capture, déplacement, transport, détention et relâcher sur place et perturbation intentionnelle de jeunes busards.

Lieu des opérations : Département de l'Ardèche

Bénéficiaire : LPO 07

MOTIVATION OU CONDITIONS

La LPO mène depuis plusieurs années ces opérations de protection des nids de busards. L'autorisation demandée vise à poursuivre les actions de préservation de ces espèces protégées menées depuis plusieurs années dans le département.

L'expérience acquise par la LPO au fil des années, associée aux actions de suivi et d'amélioration des habitats, apporte des garanties sur la bonne mise en œuvre de ces opérations.

Avec les données de suivi des années à venir et celles récoltées dans d'autres départements comme le Rhône où de telles opérations sont aussi menées par la LPO, il serait intéressant et utile de réaliser une analyse plus fine de l'effet de ces opérations de sauvetage sur le succès reproducteur des busards : y a-t-il un plus grand nombre de jeunes à l'envol grâce à la protection des nids ?

EXPERT DELEGUE FAUNE

EXPERT DELEGUE FLORE

AVIS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DEFAVORABLE

FAIT LE 27/06/2017

SIGNATURE

l'expert délégué faune

Yoann Bressan